



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars, à 20 heures 30, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de la commune de St Germain le Fouilloux.

Date de convocation : 08/03/2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Sylviane LÉPY, Éric GUÉRIN, Morgane ROUILLON, Jérôme BESNIER, Sonia LEBRETON, Jean-François CHESNE, Bérengère LOW, Grégory FERRON, Sandrine MONTEBAULT, ~~Jean-Louis GEORGET~~, Marielle NEVEU, Arnaud PIGRÉE, ~~Karine PICARD~~, Jérôme THOMAS.

Excusé : Jean-Louis GEORGET, Karine PICARD

Approbation du procès-verbal du 26/02/2024

Ordre du jour de la séance du jeudi 14 mars 2024 :

- vote des taux d'imposition 2024
- affectation du résultat 2023
- budget primitif commune
- budget primitif de La Bouilletterie
- prix de vente des parcelles à La Bouilletterie
- divers

D 2024 03 14 01 : Vote des taux d'imposition 2024

Le conseil municipal,

- décide d'appliquer pour l'année 2024 les mêmes taux qu'en 2023 aux impôts directs locaux, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	43,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	37,45 %
Taxe d'habitation :	15,95%

Les ressources fiscales prévisionnelles 2024 s'élèvent à 361 388 €

D 2024 03 14 02 : Affectation du résultat 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **valide** l'affectation du résultat de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2022	186 801,29
Résultat 2023	104 966,82
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	291 768,11

INVESTISSEMENT

Résultat 2022	168 410,81
Résultat 2023	-214 082,44
RÉSULTAT DE CLOTURE 2023 (cpte 001)	-45 671,63
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	-57 410,00

BESOIN DE FINANCEMENT	103 081,63
AFFECTATION EN RÉSERVE OBLIGATOIRE	103 081,63
AFFECTATION EN RÉSERVE COMPLÉMENTAIRE	0,00
AFFECTATION EN RÉSERVE 2024 (cpte 1068)	103 081,63
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2024 (cpte 002)	188 686,48

D 2024 03 14 03 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents,

le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement

Budget principal 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 042 378 €	294 855 €
Recettes	1 042 378 €	294 855 €

D 2024 03 14 04 : Budget annexe 2024 - Résidence de La Bouilletterie

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement

Budget annexe 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	276 932.03 €	283 787.00 €
Recettes	276 932.03 €	283 787.00 €

